

REPUBLIQUE DU DAHOMY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A N N E E 1961 -§- N° 134 /PR.SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey;

VU le Décret n° 381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey;

VU le Décret n° III/PR.Cab. du 25 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

D E C R E T E

ARTICLE IER..- Me Bertin BORNA, Ministre de la Fonction Publique et du Travail est chargé de l'intérim du Ministre de l'Education Nationale et de la Culture pendant l'absence de M. Michel AHOUANMENO.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

PORTO-NOVO, le 8 MAI 1961
P.le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République p.i.

AMPLIATIONS

J.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1

J. KEKE